

Renouvellement de la flotte automobile en location longue durée d'Eau de Paris et déploiement d'une solution de télématique embarquée Autorisation de lancer la consultation et de signer le marché n°2021M0210

Délibération 2021-083

Exposé

Avec la mise en œuvre de la Zone à Faibles émissions (ZFE) au 1^{er} janvier 2024, Eau de Paris prévoit de poursuivre le verdissement de sa flotte et notamment d'accélérer la dédieselisation de son parc en retenant un dispositif énergétique plus respectueux de l'environnement. Cette réglementation est l'occasion pour Eau de Paris de se tourner vers des véhicules dits « alternatifs ». Cette terminologie intègre une gamme de véhicules dont les impacts sur l'environnement (pollution locale, émission de gaz à effet de serre, consommation de carburant) sont réduits par rapport aux véhicules traditionnels.

Ainsi, le remplacement nécessaire des grands fourgons à motorisation diesel dans la ZFE par des grands fourgons électriques permet à Eau de Paris de progresser significativement dans l'électrification de sa flotte. Par ailleurs, le développement d'une offre de véhicules essence pour les 4x4 permet d'imposer ce type de motorisation pour les véhicules de la Direction de la ressource en eau et de la production (DIREP) en remplacement des véhicules diesel en parc à ce jour.

Enfin, le déploiement concomitant d'une solution télématique permettrait de disposer de données très précises sur la performance énergétique de la flotte et d'accompagner des actions de sensibilisation à l'écoconduite.

Sur la base des données constructeurs, il est possible d'envisager une baisse de la production de CO₂ de l'ordre de -3,73% sur 60 mois. Cette baisse limitée de la production de CO₂ en dépit de l'important effort d'électrification peut s'expliquer par le recours plus important aux motorisations essence qui rejettent en moyenne plus de CO₂ que les motorisations diesel. La réduction forte du parc diesel permettra néanmoins à Eau de Paris de disposer d'une flotte émettant nettement moins d'oxydes d'azote, les moteurs essence émettant en moyenne 75% de moins de ce type de polluant de l'air que les véhicules roulant au gasoil.

La présente consultation a pour objet la location longue durée des véhicules composant la flotte automobile d'Eau de Paris et le déploiement d'une solution de télématique embarquée.

Actuellement, les véhicules composant la flotte automobile sont loués dans le cadre de 3 marchés qui ont été passés successivement afin de prendre en considération la réorganisation progressive de la flotte par Direction et de s'adapter au développement progressif des motorisations électriques sur les différents segments et marques.

- Marché 15S0157 : 12 véhicules (1 lot titulaire : Lease Plan)
- Marché 16S0086 : 159 véhicules (2 lots titulaires : Renault DIAC / Lease Plan)
- Marché 17S0091 : 80 véhicules (4 lots titulaires : Renault DIAC / Arval Public LLD)

La consultation est passée selon la procédure avec négociation, conformément aux articles R. 2124-4, R. 2161-21 à R. 2161-23 du code de la commande publique. Il est proposé de retenir l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Location longues durée de véhicules particulier et utilitaires aménagés, et services associés. Le lot est passé sous la forme d'un marché à prix mixtes décomposé en deux parties et comprenant :
 - Une Partie A, à prix forfaitaires, relative à la « *Location longue durée des véhicules* » ; chaque véhicule faisant l'objet d'un forfait global sur l'ensemble de sa durée de location. Les prix forfaitaires de la Partie A portent sur la location de 254 des véhicules comprenant:
 - L'entretien ;
 - Les pneumatiques (en quantités déterminées)
 - L'assistance ;
 - L'assurance ;
 - Les frais de contrôle technique.
 - Une Partie B, relative aux « *Prestations annexes à la location longues durée* », qui feront l'objet de bons de commande et qui comprennent notamment :
 - Les frais de restitution ;
 - Les frais de carburant pour les véhicules thermiques ;
 - Le recours à une offre de location courte et moyenne durée ;
 - Les services divers (*pneumatiques supplémentaires, clefs supplémentaires, remise en état...*) ;
 - Le remplacement des véhicules en situation de sinistre total, volés ou les nouveaux besoins (*dans la limite de 10 véhicules sur la durée totale du marché*) ;
 - Les majorations kilométriques, les ajustements de lois de roulage et les frais pour restitution anticipée.
- Lot 2 : Mise à disposition et déploiement d'une solution télématique. Il fait l'objet d'un accord-cadre à bons de commande et à prix unitaires qui comprend :
 - L'installation des boîtiers télématiques dans les véhicules ;
 - Les frais d'abonnement mensuel au service par véhicule ;
 - Les frais de mise à disposition de l'outil informatique de suivi ;
 - La réalisation d'audits de flotte pour optimiser la gestion du parc d'Eau de Paris.

La solution de télématique doit permettre de disposer automatiquement et en temps réel des statistiques d'utilisation des véhicules équipés (*kilométrages, heures d'utilisation, durées de trajet, vitesse moyenne, ...*) et permettre ainsi une optimisation de la gestion et de l'utilisation de la flotte.

Chaque lot est conclu pour une durée de 60 mois à compter de leur notification. Les estimations afférentes à chaque lot sont :

- Pour le lot 1 : Location longues durée de véhicules particulier et utilitaires aménagés, et services associés.

- Partie A, à prix forfaitaires, relative à la « *Location longue durée des véhicules* ». L'estimation du coût de location de la flotte sur 60 mois est de 5 306 918,17 € pour la location de 254 véhicules identifiés dans le cadre de la définition du besoin.
- Partie B, relative aux « *Prestations annexes à la location longue durée* », qui feront l'objet de bons de commande. L'estimation pour la partie B du lot 1 du marché est de 1 143 850,00 € HT. Sur la base de cette estimation la partie B du lot 1 fait l'objet d'un montant maximum fixé à 1 500 000 € HT, de manière à permettre d'absorber les dépenses non prévisibles à date, aucun montant minimum n'étant fixé.

- Pour le lot 2 : Mise à disposition et déploiement d'une solution télématique.

L'estimation pour le lot 2 du marché est de 277 595,00 € HT. Sur la base de cette estimation, les montants minimum et maximum ont ainsi été fixés ainsi :

Mini HT en €	Maxi HT en €
50 000,00	350 000,00

Il est proposé au Conseil d'administration :

- **d'autoriser le lancement de la consultation ayant pour objet le marché de renouvellement de la flotte automobile en location longue durée d'Eau de Paris et déploiement d'une solution de télématique embarquée,**
- **d'autoriser le Directeur général de la régie Eau de Paris à signer le marché de renouvellement de la flotte automobile en location longue durée d'Eau de Paris et déploiement d'une solution de télématique embarquée.**

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L 1414-2 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 2221-18 et s. du Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les articles 10 et 12 des statuts de la régie Eau de Paris, modifiés,

Vu les modalités générales de passation des contrats et les conditions de mise en œuvre des 15^{ème} et 16^{ème} alinéas de l'article 10 des statuts de la régie Eau de Paris, dans leur dernière modification issue de la délibération 2018-065 du 12 octobre 2018,

Sur l'exposé du Président, puis débat contradictoire,

Après en avoir délibéré : à l'unanimité à la majorité

DECIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration autorise le lancement de la consultation ayant pour objet le marché de renouvellement de la flotte automobile en location longue durée d'Eau de Paris et déploiement d'une solution de télématique embarquée.

Article 2 :

Le Directeur général de la régie Eau de Paris est autorisé à signer le marché de renouvellement de la flotte automobile en location longue durée d'Eau de Paris et déploiement d'une solution de télématique embarquée.

Article 3 :

Les dépenses seront imputées sur les exercices 2021 et suivants du budget de la régie.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-après mentionnés

Monsieur le Président du Conseil d'administration de la régie Eau de Paris

Dan Lert

Délibération du Conseil d'administration du : **24 septembre 2021**

Affiché au siège de la régie le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Acte rendu exécutoire par le Directeur général de la régie le :

La présente délibération peut être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'affichage au siège de la régie.